

| Positions des religions sur : | Judaïsme orthodoxe | Judaïsme libéral | Judaïsme massorti |
|---|--|---|--|
| Femmes : mixité dans la synagogue | Non | Oui | Oui |
| Femmes rabbins | Non admis sauf les modern orthodox (Israël) | Oui | Oui dans certaines conditions |
| Matrilinéarité / patrilinéarité | | Reconnaissance de la matrilinéarité mais aussi de la patrilinéarité | Recherche de solutions dans le cadre d'une halakha dynamique |
| Homosexualité : péché ? | Péché Interdiction dans la Torah | Pas de péché | Phénomène naturel qu'il faut accueillir |
| Homosexualité : rabbins ouvertement homosexuels | Non | Oui | Oui si la communauté l'accepte. |
| Rites pour les couples homosexuels | Non | Oui selon les communautés | Non sauf exceptions, sujet tendu entre les rabbins massorti |
| PMA pour les couples hétérosexuels, homosexuels et les femmes célibataires | Pas d'interdiction pour les couples hétérosexuels | Pas d'interdit, la vie est un don de Dieu, du moment qu'il y a droit d'accès aux origines pour l'enfant | Pas d'interdit, la vie est un don de Dieu. |
| GPA | Pas d'interdiction. Le débat n'est pas tranché sur la question de la judaïté, dépendante de | En débat dans les communautés. | Pas d'interdiction de la GPA si les conditions éthiques sont respectées. La judéité de l'enfant |

| | | | |
|-------------------|--|---|---|
| | l'ovule et / ou de la mère porteuse. | | dépend néanmoins de l'utérus et donc de la mère porteuse. Nécessité éventuelle de régulation du statut de l'enfant par le Beth Din |
| Avortement | Jusqu'à 40 jours, l'embryon est un amas de cellules. Au-delà, il y a mise à mort. Permis seulement en cas de danger pour la santé de la mère. | Jusqu'à 40 jours, l'embryon est considéré « comme de l'eau », pas comme une personne humaine (Talmud Yevamot 69B). Permis en cas de danger pour la santé de la mère. | Autorisé avec réserve, de préférence avant 40 jours. Permis en cas de danger pour la santé de la mère. |

Réalisé en juin 2018.